

# CONDITIONS GENERALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

## 1 CONDITIONS D'ANNULATION

### *Généralités*

1. A chaque demande d'annulation/transfert d'inscription/changement de distance comme cela est décrit dans la section Spécifique :
  - a. Envoyer un e-mail à [lode@trailodge.com](mailto:lode@trailodge.com) avec le prénom et la nom de famille, IBAN et BIC.
  - b. Un frais administratif de 5 EUROS sera facturé.
2. Des documents écrits comme un certificat de décès et un certificat médical peuvent aussi être envoyés à XPLORATION B.V.B.A – James Ensorlaan 36 – 9051 Sint-Denijs-Westrem – Belgique

### *Spécifiquement*

#### Retour Enregistrement/Reservation Gite

1. Jusqu'à Dimanche 4 Mai à 23.59 h: les frais d'inscription remboursés à 100 % - un frais administratif de 5 EUROS
2. Jusqu'à Dimanche 6 Août : les frais d'inscription remboursés à 50% - un frais administratif de 5 EUROS
3. Jusq'au jour de la compétition :
  - En cas de décès d'un membre de la famille *au premier degree* on remboursera les frais d'inscription à 100% *en* soumettant une copie du certificat de décès - un frais administratif de 5 EUROS
  - En cas de maladie, l'on remboursera les frais d'inscription à 50% en soumettant une copie du certificat de maladie - un frais administratif de 5 EUROS
  - 0% des frais d'inscription sera remboursé dans tous les autres cas.

### Transfer Enregistrement /Gite

- Participants peuvent transférer leur enregistrement/reservation gite jusqu'à **Mardi 12 September à 23.59**
- Nom + age nouveau participant
- Le transfert sera définitif lorsque virement d'un frais administratif de 5 EUROS

### Changement du distance

- Le participant peut transférer leur inscription à une autre personne jusqu'à **Mardi 12 September à 23.59 h**
- Distance actuel
- Nouvelle distance
- S'il y a une surplus, le changement sera définitif lorsque virement d'un frais administratif de 5 EUROS
- S'il y a un credit Trailodge virera le montant enfin **Mercredi 12 Septembre à 23.59 h**

## 2 CONDITIONS GENERALES

- 1) XPLOATION B.V.B.A. élaborera des parcours de trail ne comprenant aucun risque inconsidéré.
- 2) XPLOATION B.V.B.A n'est pas responsable des accidents et vols éventuels avant, pendant et après la manifestation.
- 3) Le participant déclare être physiquement apte et être assez préparé afin de participer à une manifestation avec ces caractéristiques. XPLOATION B.V.B.A ne peut pas être responsable des problèmes médicaux du participant.
- 4) L'assurance responsabilité civile et accidents corporels incombe au participant.
- 5) Le programme et le parcours sont à titre indicatif. Des circonstances comme la sécurité, la météo et autres peuvent engendrer leur changement.
- 6) L'organisateur ne peut pas être obligé de rembourser les frais d'inscription lorsque la manifestation n'a pas lieu à cause de circonstances inhabituelles (*cas de force majeure*).
- 7) Le participant déclare accepter l'utilisation de sa photo, film ou vidéo à des fins promotionnelles.